

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mardi 6 octobre 2015

OBJET : Approbation de la convention partenariale innovation et filières avec Créative Cluster

EXPOSÉ DES MOTIFS

La filière Numérique/Image/Audiovisuelle (N/I/A) se développe de façon accélérée sur le territoire depuis une dizaine d'année. Ce développement s'appuie sur :

- Un nombre important de structures de formations : lycée romain Rolland-option cinéma, écoles d'ingénieurs (ESME Sudria - www.esme.fr/, ESIEA - [www.esiea.fr/...](http://www.esiea.fr/)) école de photographies ACE3P - ce3p.com/, de laboratoires universitaires (Laboratoire Images, Signaux et Systèmes Intelligents –LISSI- à Chéroux lab.lissi.fr/), entreprise de formation (Lapins bleus - www.lapins-bleus.com/), école Méliès (www.ecolegeorgesmelies.fr/)
- des entreprises de nature très diverses intervenant dans ce domaine : création de logiciels et d'applicatifs numériques, production et post-production audiovisuelle, dont certaines à la pointe de la technologie et de renommée mondiale (SolidAnim - www.solidanim.com/), des structure de tournage (La Halle O Films www.halleofilms.com/), de sociétés de services divers.

Cette filière représente à l'échelle locale, régionale et nationale un enjeu majeur en termes de développement économique et d'emplois, d'innovation et de formation.

Constitutive d'une filière en soi, elle irrigue aussi aujourd'hui et de plus en plus l'ensemble des champs de l'économie (conception, santé, bâtiment, Silver économie, environnement – cf. exemple la société Fluidion membre du cluster Eaux-Milieus- Sols www.fluidion.com/fr/).

À l'échelle de la CASA, ces enjeux sont posés dans le domaine de la Mécatronique, Materiaupole, Silver économie, Cluster Eau-milieus- Sols, Santé & Co..)

Cette filière est identifiée comme filière d'enjeu majeur dans le cadre de la stratégie économique de la CASA approuvée par le conseil communautaire du 26 mai 2015, définissant quatre domaines d'activités stratégiques :

- Ingénierie urbaine
- Silver Economie
- Santé & co
- Numérique/image /Audiovisuel

Un soutien et une contribution importants ont déjà été apportés historiquement par les villes, et l'association Seine Amont Développement, avec la contribution également de l'association Campus Urbain (campusurbainivry.com/ - rubrique les professionnels de l'audiovisuel), au travers :

- d'un travail de recensement, contacts, actions d'animations pour des acteurs de cette filière, leur mise en synergie, l'émergence de projets, des actions d'insertion-formation (projet cv vidéo en 2012),
- d'actions d'accompagnement à l'implantation d'entreprises
- du développement de l'école Méliès à Orly dans le cadre des financement européens de la programmation 2008-2013 portée par l'ASAD

- du développement du projet « Halle O Film » au sein de la ZAC Ivry Confluences, l'appui à une première implantation d'une antenne à Ivry du cluster « Créative Valley » (www.epitech.eu/creative-valley.aspx)
- du développement du projet @home en lien avec le projet Halle Fressinet de X. Niel (www.valdemarne.com/xavier-niel-lance-son-projet-immobilier-home-ivry-sur-seine)

Dans le cadre du transfert de la compétence économique à la CASA, ce travail a été poursuivi et amplifié, avec en particulier :

- le déploiement du champ d'intervention de Campus urbain à l'échelle de la CASA
- l'engagement d'un travail d'analyse et de préconisation, en cours, sur la question de l'accès au très Haut débit numérique professionnel
- la mobilisation d'entreprises, Start up, structures de formations dans le cadre de l'initiative Futur en Seine-amont (cf. note bilan d l'initiative)
- la réalisation d'une convention de partenariat entre la Casa et la Start up Jacoop (délibération du conseil communautaire du 23/06/2015) (<https://www.jacoop.fr/>)
- La réponse portée par la CASA à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la SGP en 2014 sur le thème « gares numériques du Grand Paris » auquel la CASA a effectué une réponse de propositions en associant l'ensemble des filières potentiellement concernés, ainsi que le domaine des industries créatives et culturelles.

Suite à cet AMI, Un travail est actuellement en cours avec la Société du Grand Paris concernant le potentiel de concrétisation d'application et de services dans le cadre de la réalisation des futures gares du territoire et de leurs chantiers (5/7 ans de travaux !). En particulier un atelier interactif avec ses acteurs s'est tenu le 8 septembre 2015 au MacVal.

- L'intégration d'actions relevant du domaine N/A/I dans le cadre de la candidature FEDER de la CASA et du contrat de ville (projet « Fablab –impression 3D de Materiaupole, projet formation « MOOC »- formation en ligne et cv vidéo porté par Campus Urbain)

Cette filière est notamment structurée par l'incubateur « **Créative Valley** », historiquement né et en lien avec des écoles d'ingénieurs du secteur du Kremlin –Bicêtre et Villejuif.

Depuis, Créative Valley a développé d'autres sites d'accueils et d'animation de cette filière sur le Val de Marne, au Kremlin Bicêtre, à Ivry sur seine et à Nogent sur Marne.

Ces structures, de type « centre d'affaires » pour jeunes entreprises innovantes, sont portées par l'association dédiée à leur gestion et leur animation « CREATIVE CLUSTER »

Compte tenu de la dynamique de la filière sur le territoire de la CASA, des partenariats ont été engagées avec Créative Valley et Créative Cluster pour appuyer le développement de cette filière sur le territoire Seine Amont.

Ainsi, dans le cadre d'un travail partenarial conduit entre la CASA, la ville d'Ivry, Campus urbain, l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France et Créative cluster, un site d'accueil qui sera, à compter du 1^{er} septembre 2015, géré et animé par l'association «Créative Cluster » a pu être créé.

Ce travail a permis d'aboutir à la prise de bail à titre précaire (3 ans) par Créative Cluster d'un ancien site industriel propriété de l'EPFIF en attente d'un projet urbain, situé au 22 rue Pierre et Marie Curie à Ivry-sur-Seine.

Créative Cluster fera de ce site, dénommé « 22 NUCLEUS » à titre expérimental un lieu d'accueil, à des tarifs extrêmement compétitifs de Start up et entreprises innovantes de la filière N/A/I mais également un lieu d'animation et de créativité et développement de projets « inter filières ».

L'objectif est en faire un lieu très largement ouvert.

Il pourra ainsi également constituer, à l'échelle de l'ensemble du territoire un lieu d'animation, de formation et découverte des métiers de ces filières pour des publics divers (collégiens, lycéens, étudiants...) et la population en général dans le cadre d'initiatives dédiées, co-animées par Créative Cluster et Campus Urbain.

Il comporte également un volet intégration sociale et Economie Sociale et Solidaire (hébergement de l'association PROXITE dont l'objet est l'insertion sociale, appuyée sur un principe de parrainage).

Afin de pouvoir déployer de façon large et rapidement ce projet, il est proposé que la CASA soutienne cette action par une subvention de fonctionnement à l'association Créative Cluster, à hauteur de 30 000 € par an.

Ce financement s'effectuerait dans le cadre d'une convention d'objectif et rend la CASA membre de droit de l'association Créative Cluster.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Où l'exposé des motifs,

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu la loi n°2000-321-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques
- vu la délibération du conseil communautaire du 12 décembre 2013 définissant l'intérêt communautaire en matière de développement économique et de politique de la Ville ;
- Vu les statuts de l'association
- Considérant les objectifs de l'association de contribuer au développement économique territorial de la Seine-Amont et du Val-de-Marne en favorisant l'accompagnement et l'accueil de jeunes entreprises innovantes dans le domaine des activités numériques et audiovisuelles
- Considérant que cette action s'inscrit dans les objectifs de la Casa en matière de développement économique, de formation et d'emploi,

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE

- **Article 1** : approuve la convention de partenariat entre la CASA et l'association créative cluster
- **Article 2** : autorise Monsieur le président de la Communauté d'agglomération, ou à défaut, son vice-président, à signer ladite convention et tout document afférent à ce partenariat ;
- **Article 3** : décide du versement d'une subvention de 30 000 € à l'association créative cluster tel que prévu dans la convention
- **Article 4** : dit que la dépense est inscrite au budget communautaire de l'exercice 2015 ;
- **Article 5** : prend acte que ce soutien financier rend la CASA membre de l'association Créative cluster
- **Article 6** : désigne, M. **Patrice Diguët**, titulaire et M. **Mourad Tagzout**, pour représenter la CASA auprès de l'association.

Fait et délibéré à Ivry-sur-Seine, le 6 octobre 2015.

Michel Lepretre
Président de la Communauté d'agglomération
Seine-Amont

